

ARLA Approuvé – BB
C.6.3 2024-1011
APR 2024
Dernière étiquette approuvée: 2023-4516

GROUPE	28	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

Insecticide EXIREL^{md}

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LES FRUITS À PÉPINS, LES FRUITS À NOYAU, LE GROUPE DES NOIX, LES LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES, LES LÉGUMES-RACINES (sauf la betterave à sucre), LES LÉGUMES-BULBES, LES LÉGUMES-FEUILLES, LES CUCURBITACÉES, LES LÉGUMES DU GENRE BRASSICA, LES LÉGUMINEUSES, LES LÉGUMES-FRUITES, LES PETITS FRUITS, LES PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES, LES ARACHIDES, LE TABAC, LES CONCOMBRES DE SERRE, POIVRONS DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, TOMATES DE SERRE ET LAITUE DE SERRE, MÛRES ET FRAMBOISES, FRAISES et HOUBLON

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Cyantraniliprole 100 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193 % à titre d'agent de conservation
-OU-

Contient du 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,00085 %, du 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,00028 % et du Bronopol 0,0088 % à titre d'agent de conservation

Avertissement, contient l'allergène soja

N° D'HOMOLOGATION 30895 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 0,5 – 3,79 - 100 LITRES

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

Pour toute urgence, composer le **1-800-331-3148** (24 heures).

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Provoque une irritation cutanée. Ne pas mettre sur la peau.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre des vêtements propres.
- **NE PAS** entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures suivant l'application.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.
- Appliquer seulement aux cultures agricoles lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
- Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.
- **NE PAS** appliquer à l'aide d'un pulvérisateur/nébuliseur manuel à jet porté ou d'un équipement de nébulisation manuel.
- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes étanches ou écran facial) pendant le mélange et le chargement.
- Pour l'application à l'aide d'un équipement terrestre à rampe de pulvérisation : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Le port de gants et d'une combinaison n'est pas nécessaire pour une application en cabine fermée.
- Pour l'application à l'aide d'un équipement aérien : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Le port de gants n'est pas nécessaire pour une application en poste de pilotage fermée. Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront chargés à bord de l'avion. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés à l'aide d'un système fermé. Il est souhaitable que le pilote dispose de moyens de communication à chaque site de traitement au moment de l'application. Tout le personnel présent sur le site d'épandage doit bien se laver les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le poste de pilotage et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
- Pour l'application à l'aide d'un équipement de pulvérisation pneumatique : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. De plus, porter un couvre-chef résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisation pneumatique en cabine ouverte. Le couvre-chef résistant aux produits chimiques comprend un chapeau Sou'Wester, un chapeau de pluie résistant aux produits chimiques ou un chapeau imperméable à larges bords et un capuchon protégeant suffisamment le cou. Les gants ne sont pas requis lors de l'application en cabine fermée.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales, composer le **1-800-331-3148** (24 heures sur 24).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non cibles. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.
- Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure les insectes prédateurs et parasitoïdes, les araignées et les acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés.
- Toxique pour les abeilles. Ce produit est systémique et les abeilles peuvent être exposées à des résidus du produit dans les fleurs, les feuilles, par le pollen et/ou le nectar découlant d'applications effectuées au sol ou sur le feuillage. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Afin de minimiser davantage l'exposition des pollinisateurs, consultez le guide complet « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation des semences traitées : Pratiques exemplaires de gestion » qu'on peut trouver sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinators).
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le pourtour d'une étendue d'eau.
- Utilisation dans les serres : Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitiques). Peut nuire aux abeilles ou aux autres arthropodes utiles, y compris ceux qui sont utilisés en production serricole. Éviter d'appliquer ce produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles se trouvent dans l'endroit traité.

ENTREPOSAGE :

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et des engrais. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial ou territoriale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Insecticide EXIREL^{md}

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LES FRUITS À PÉPINS, LES FRUITS À NOYAU, LE GROUPE DES NOIX, LES LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES, LES LÉGUMES-RACINES (sauf la betterave à sucre), LES LÉGUMES-BULBES, LES LÉGUMES-FEUILLES, LES CUCURBITACÉES, LES LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*, LES LÉGUMINEUSES, LES LÉGUMES-FRUITES, LES PETITS FRUITS, LES PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES, LES ARACHIDES, LE TABAC, LES CONCOMBRES DE SERRE, POIVRONS DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, TOMATES DE SERRE ET LAITUE DE SERRE, MÛRES ET FRAMBOISES, FRAISES et HOUBLON

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Cyantraniliprole 100 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193 % à titre d'agent de conservation
-OU-

Contient du 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,00085 %, 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,00028 % et Bronopol à raison de 0,0088 % à titre d'agent de conservation

Avertissement, contient l'allergène soja

N° D'HOMOLOGATION 30895 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 0,5 - 3,79 - 100 LITRES

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, bureau 204
Mississauga, ON L5N 7Y2 FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
1-833-362-7722

Pour toute urgence, composer le **1-800-331-3148** (24 heures).

PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Provoque une irritation cutanée. Ne pas mettre sur la peau.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre des vêtements propres.
- **NE PAS** entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures suivant l'application.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.
- Appliquer seulement aux cultures agricoles lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
- Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.
- **NE PAS** appliquer à l'aide d'un pulvérisateur/nébuliseur manuel à jet porté ou d'un équipement de nébulisation manuel.
- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes étanches ou écran facial) pendant le mélange et le chargement.
- Pour l'application à l'aide d'un équipement terrestre à rampe de pulvérisation : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Le port de gants et d'une combinaison n'est pas nécessaire pour une application en cabine fermée.
- Pour l'application à l'aide d'un équipement aérien : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Le port de gants n'est pas nécessaire pour une application en poste de pilotage fermée. Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront chargés à bord de l'avion. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés à l'aide d'un système fermé. Il est souhaitable que le pilote dispose de moyens de communication à chaque site de traitement au moment de l'application. Tout le personnel présent sur le site d'épandage doit bien se laver les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le poste de pilotage et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
- Pour l'application à l'aide d'un équipement de pulvérisation pneumatique : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. De plus, porter un couvre-chef résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisation pneumatique en cabine ouverte. Le couvre-chef résistant aux produits chimiques comprend un chapeau Sou'Wester, un chapeau de pluie résistant aux produits chimiques ou un chapeau imperméable à larges bords et un capuchon protégeant suffisamment le cou. Les gants ne sont pas requis lors de l'application en cabine fermée.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales, composer le **1-800-331-3148** (24 heures sur 24).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non cibles. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.
- Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure les insectes prédateurs et parasitoïdes, les araignées et les acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés.
- Toxique pour les abeilles. Ce produit est systémique et les abeilles peuvent être exposées à des résidus du produit dans les fleurs, les feuilles, par le pollen et/ou le nectar découlant d'applications effectuées au sol ou sur le feuillage. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Afin de minimiser davantage l'exposition des pollinisateurs, consultez le guide complet « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation des semences traitées : Pratiques exemplaires de gestion » qu'on peut trouver sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinators).
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raides, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le pourtour d'une étendue d'eau.
-
- Utilisation dans les serres : Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitiques). Peut nuire aux abeilles ou aux autres arthropodes utiles, y compris ceux qui sont utilisés en production serricole.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles se trouvent dans l'endroit traité.

ENTREPOSAGE :

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et des engrais. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial ou territoriale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide EXIREL^{md} est une suspension qui peut être appliquée comme pulvérisation foliaire, par voie terrestre ou aérienne pour supprimer beaucoup d'insectes parasites importants. L'insecticide EXIREL^{md} est préparé spécifiquement pour l'application foliaire. L'insecticide EXIREL^{md} est mélangé à l'eau pour l'application. Pour les utilisations en serre, **NE PAS appliquer l'insecticide EXIREL^{md} dans l'eau d'irrigation.**

L'insecticide EXIREL^{md} fait partie de la classe des insecticides diamides anthraniliques qui agissent sur les récepteurs de ryanodine des insectes. Même si l'insecticide EXIREL^{md} agit au contact, il est à son maximum d'efficacité lorsqu'une partie du plant traité est ingérée. Après l'exposition à l'insecticide EXIREL^{md}, les insectes affectés cesseront rapidement de s'alimenter et ils deviennent paralysés. Typiquement, ils meurent entre un et trois jours. Synchroniser l'application avec le stade où l'insecte est le plus susceptible. Typiquement, c'est au stade de l'éclosion et/ou lorsque les larves sont nouvellement écloses ou nymphes, avant que les populations atteignent des niveaux dommageables. Lorsque les populations des parasites sont élevées, utiliser les doses d'application les plus élevées pour ce parasite. Utiliser le taux et le volume de pulvérisation les plus élevés pour les très grandes plantes ou les feuillages denses.

Appliquer aux doses recommandées sur les étiquettes lorsque les populations d'insectes atteignent des seuils économiques déterminés localement. Pour connaître les seuils critiques de traitements dans votre région, veuillez consulter le spécialiste de votre région.

Diluer dans un volume suffisant d'eau pour obtenir une couverture complète et uniforme.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, **NE PAS** l'utiliser dans cet objectif.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

NE PAS permettre l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Pour protéger les pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section intitulée « Mises en garde environnementales ».

APPLICATION AU MOYEN D'UN PULVÉRISATEUR AGRICOLE, D'UN PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE ET D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe doit être 60 cm ou moins du dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger la solution de pulvérisation par-dessus les plantes qui seront traitées. Fermer les buses dirigées vers l'extérieur au bout des rangs et dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si le vent surpasse 16 km/h au site d'application tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée sur le côté faisant face au vent.

Épandage aérien : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer quand les vents soufflent à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans la zone à traiter. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Pour réduire la dérive causée par la turbulence associée aux bouts d'ailes, l'espacement entre les buses sur la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation pour l'application aérienne

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le **Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides** doivent être présentes.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront chargés à bord de l'avion. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés à l'aide d'un système fermé.

Il est souhaitable que le pilote dispose de moyens de communication à chaque site de traitement au moment de l'application.

L'équipe de terrain et les préposés au mélange et au chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, suivre les mesures de précaution les plus strictes telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Tout le personnel présent sur le site d'épandage doit bien se laver les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le poste de pilotage et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit pour l'application aérienne

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

Zones tampons de pulvérisation :

Les modes d'application ou l'équipement suivant **N'EXIGENT PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure la plus rapprochée en aval des habitats terrestres vulnérables (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides).

Méthode d'application	Cultures		Zones tampons de pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des		
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Légumes-tubercules, légumes-bulbes, légumes-feuilles, cucurbitacées, légumes du genre <i>Brassica</i> , légumes-fruits, petits fruits, légumes-racines (sauf la betterave à sucre), légumineuses, petits fruits de plantes naines (sauf les fraises), arachides, tabac, mûres et framboises, fraises, houblon		2	1	1
Pulvérisateur pneumatique	Fruits à pépins, fruits à noyau, noix, petits fruits de plantes naines, mûres et framboises, fraises, houblon	Début de la croissance	5	2	2
		Fin de la croissance	3	1	1
Application à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne	Légumes-tubercules, légumes-bulbes, légumes-feuilles, cucurbitacées, légumes du genre <i>Brassica</i> , légumes-fruits, petits fruits, légumes-racines (sauf la betterave à sucre), légumineuses	à voilure fixe	5	1	15
		à voilure tournante	2	1	15

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée pour les produits impliqués dans le mélange et appliquer à l'aide de la pulvérisation grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association du mélange en réservoir.

CHIMIGATION :

NE PAS appliquer l'insecticide EXIREL^{md} par chimigation sauf indication contraire sur l'étiquette. On peut appliquer l'insecticide EXIREL^{md} au moyen d'un système d'aspersion en hauteur fixe en couverture intégrale qui appliquera l'eau uniformément et à l'intérieur des limites d'un périmètre fermé de digues.

Ne pas appliquer ce produit à travers tout autre type de système d'irrigation. Les systèmes d'aspersion qui fournissent un faible coefficient d'uniformité, comme les unités à poussée hydraulique, ne sont pas recommandés. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut réduire l'efficacité ou laisser des résidus de

pesticide illégaux sur la culture.

Un réglage approprié du système de chimigation est essentiel pour obtenir le taux voulu par hectare de façon uniforme et pour minimiser le temps de lessivage. En cas de questions au sujet du réglage, contacter le fabricant de l'équipement ou un autre expert.

Exigences sur le plan de l'équipement :

- Le système doit comporter une coupure antiretour, ou un antirefouleur approuvé, ou un clapet de retenue fonctionnel approuvé, un brise-vide (y compris un hublot d'inspection), et un drain à faible pression situé convenablement sur le tuyau d'irrigation pour prévenir toute contamination d'une source d'eau par refoulement, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit comporter un clapet de retenue à fermeture rapide, automatique et fonctionnel pour bloquer le débit de fluide vers la pompe d'injection. Un système de confinement secondaire autour de l'orifice d'injection doit être en place.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit aussi comporter un clapet fonctionnel, normalement fermé, situé à l'entrée du système d'injection pour empêcher l'aspiration du fluide du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé automatiquement ou manuellement.
- Le système doit comporter des commandes d'interverrouillage fonctionnelles pour fermer automatiquement l'injection de pesticide lorsque la pression d'eau tombe ou que le débit d'eau s'arrête. Sinon, en l'absence d'un tel système automatique, la procédure d'injection doit être continuellement surveillée par un préposé qui est en mesure de fermer manuellement l'injection de pesticide si ces circonstances surviennent.
- Les systèmes doivent comporter un doseur, comme une pompe à mouvement alternatif rectiligne (ou un débitmètre sur inducteur), bien conçu et compatible avec les pesticides et pouvant être muni d'un système d'interverrouillage.
- Le réservoir qui contient le mélange insecticide doit être exempt de rouille, de fertilisant, de sédiments et de toute matière étrangers, et être muni d'un tamis en ligne situé entre le réservoir et le point d'injection.
- Pour assurer un mélange uniforme de l'insecticide dans la conduite d'eau, injecter le mélange au centre du diamètre du tuyau ou au-delà d'un coude ou d'un té dans la conduite d'irrigation pour que la turbulence créée au niveau de ces points aide au mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs de prévention de refoulement de la conduite d'eau, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.

Précautions :

- NE PAS raccorder un système d'irrigation utilisé pour l'application de pesticide à un système d'eau publique à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'eau publique ne soient en place. Des règlements locaux spécifiques peuvent s'appliquer et doivent être respectés.
- Une personne qui connaît bien le système de chimigation et qui est responsable de son opération, ou qui est sous la supervision de la personne responsable, doit faire fonctionner le système et le fermer pour faire les ajustements nécessaires, le cas échéant.
- NE PAS appliquer lorsque le vent provoquerait une distribution non uniforme du produit et/ou un entraînement du produit au-delà de la zone cible du traitement.
- NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification fine prescrite de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Effectuer les applications SANS utiliser de canon surélevé.
- NE PAS laisser la répartition de la pulvérisation dépasser la zone des planches de culture.
- Ne pas utiliser en chimigation si la zone à traiter se trouve à moins de 100 mètres de secteurs résidentiels et de parcs.

Groupe de cultures 1C - LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES

Volume de pulvérisation pour les légumes-tubercules et légumes-cormes : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Pomme de terre	Doryphore de la pomme de terre	500 à 1000 mL	7-14	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.</p> <p>Pour une suppression optimale des pucerons, appliquer le Hasten NT Adjuvant à un taux d'application de 0,25 % v/v ou MSO Concentrate avec Leci-Tech à un taux d'application de 0,5 % v/v.</p> <p>Pour le doryphore de la pomme de terre, utiliser la dose la plus faible lorsque la pression parasitaire est faible et utiliser la dose la plus élevée lorsque la pression parasitaire est plus élevée, lorsque de grosses larves sont présentes ou lorsqu'une suppression de plus longue durée est souhaitée.</p> <p>Gestion de la résistance de doryphore de la pomme de terre : NE PAS appliquer l'insecticide EXIREL^{md} de pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement de sillon ou au sol ou pour le traitement des plantons</p> <p>Pour la suppression de la pyrale du maïs, synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister la pyrale du maïs en surveillant la</p>
LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES Marante; Crosne du Japon; Topinambour; Souchet comestible; Taro; Gingembre; Pomme de terre; Patate douce;	Fausse-arpenteuse du chou	250 à 500 mL	7	
	Légionnaire uniponctuée	500 mL		
	Légionnaire de la betterave			
	Légionnaire d'automne			
	Ver-gris panaché	500 à 750 mL		
	Ver de l'épi du maïs	750 mL		
	Sphinx du tabac (Répression) Sphinx de la tomate (Répression)			
Pyrale du maïs	500 à 750 mL	5		
puceron	500 à 1500 mL			
Altise	500 à 1000 mL			

				<p>ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application.</p>
--	--	--	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-tubercules et légumes-cormes

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 7 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.

Groupe de Culture 1B - LES LÉGUMES-RACINES (sauf la betterave à sucre)

Volume de pulvérisation pour les légumes-racines : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-RACINES (sauf la betterave à sucre) Betterave potagère Bardane comestible, Carotte, Céleri-rave, Cerfeuil tubéreux, Chicorée, Ginseng, Raifort, Persil à grosse racine, Panais, Radis, Daïkon, Rutabaga, Salsifis, Scorsonère, Scolyme, Chervis, Navet	Fausse-arpenteuse du chou	250 à 500 mL	7	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale des pucerons, appliquer le Hasten NT Adjuvant à un taux d'application de 0,25 % v/v ou MSO Concentrate avec Leci-Tech à un taux d'application de 0,5 % v/v. Pour la suppression de la pyrale du maïs, synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister la pyrale du maïs en surveillant la ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application.
	Légionnaire uniponctuée	500 mL		
	Légionnaire de la betterave			
	Légionnaire d'automne		5	
	Ver-gris panaché	500 à 750 mL		
	Ver de l'épi du maïs	750 mL		
	Pyrale du maïs	500 à 750 mL		
Puceron	500 à 1500 mL			
Altise	500 à 1000 mL			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-racines

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 7 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 3-07- LÉGUMES-BULBES

Volume de pulvérisation pour les légumes-bulbes : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Légumes-bulbes Ail, bulbe, Ail d'Orient, bulbe, Poireau, Oignon, bulbe, Oignon vert, Ciboule, feuilles, Échalote, bulbe et feuilles fraîches, Oignon patate, bulbe, Oignon de Chine, bulbe, Rocamboles, bulbilles, Ciboulette, feuilles fraîches, Ciboulette chinoise, feuilles fraîches, Hémérocalle, bulbe, Hosta (Elegans), Fritillaire, Ail rocambole, bulbe, Kurrat, Ail penché, Lis, Oignon (Beltsville bunching), Oignon, frais, Oignon perle, Ail des bois Ail chinois	Thrips (Répression)	1000 à 1500 mL	Commencer les applications lorsque les populations de thrips sont faibles. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale, appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO qui contient Leci-Tech à un taux d'application de 0,5 % v/v. Si les populations de thrips sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent pour réduire les populations de thrips avant d'appliquer l'insecticide EXIREL ^{md} .

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-bulbes

- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour. Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'Insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 4 – LÉGUMES-FEUILLES (sauf les légumes du genre *Brassica*) et coriandre (feuilles fraîches)

Volume de pulvérisation pour les légumes-feuilles et la coriandre : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FEUILLES Amarante (feuilles), Arroche, Cardon, Céleri, Céleri chinois, Cerfeuil, Chrysanthème à feuilles comestibles, Chrysanthème des jardins, Cresson alénois, Cresson de terre, Endive (chicorée witloof), Fenouil de Florence, Laitue, pommée et frisée, Laitue asperge, Mâche, Oseille, Persil, Pissenlit, Pourpier, Pourpier d'hiver Roquette, Radicchio, Rhubarbe, Épinard, Épinard de Nouvelle-Zélande, Baselle, Bette à carde	Fausse-arpenteuse du chou	250 mL à 500 mL	7	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale des pucerons et des mineuses des feuilles appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech à un taux d'application de 0,5 % v/v. Pour la suppression tôt en saison du ver-gris, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate.
	Légionnaire uniponctuée	500 mL		
	Légionnaire d'automne			
	Légionnaire de la betterave			
	Ver-gris	500 mL à 750 mL		
	Ver de l'épi du maïs	750 mL	5	
	puceron	500 à 1500 mL		
	Mineuses diptères (larve)	1000 à 1500 mL		
	Altise	500 à 1000 mL		
Coriandre (feuilles fraîches)				

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-feuilles et coriandre

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'Insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 5 – LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*

Volume de pulvérisation pour les légumes du genre *Brassica* : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES DU GENRE <i>BRASSICA</i> Brocoli, Brocoli de Chine, Rapini, Chou de Bruxelles, Chou pommé, Chou chinois (pak-choï), Chou chinois (pé-tsaï), Chou chinois (gaï-choï), Chou-fleur, Chou brocoli, Chou cavalier, Chou frisé, Chou-rave, Mizuna, Feuilles de moutarde, Moutarde épinard, Feuilles de colza	Piéride du chou	250 à 500 mL	7	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale, appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech à un taux d'application de 0,5 % v/v.
	Fausse-teigne des crucifères			
	Fausse-arpenteuse du chou			
	Légionnaire d'automne	500 mL		
	Légionnaire de la betterave			
	Ver-gris	500 à 750 mL		
	Ver de l'épi du maïs	750 mL	5	Pour la suppression tôt en saison du ver-gris, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate.
	Cécidomyie du chou-fleur	500 à 750 mL		
	puceron	500 à 1500 mL		
	Mineuses diptères (larve)	1000 à 1500 mL		
	Altise	500 à 1000 mL		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes du genre *Brassica*

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIRE^{md} par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 6 - LÉGUMINEUSES

Volume de pulvérisation pour les légumineuses : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMINEUSES Lupin (<i>Lupinus</i> spp., y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); Haricot (<i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot vert, le haricot tépary et le haricot jaune); Dolique (<i>Vigna</i> spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); Gourgane (fève des marais); Pois chiche; Guar; Pois sabre; Dolique d'Égypte; Lentille; Pois (<i>Pisum</i> spp., y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap); Pois cajan sec; Pois sabre Soja	Fausse- arpen- teuse du chou	250 - 500	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire uniponctuée	500	
	Légionnaire de la betterave	500 - 750	Pour la suppression du ver-gris, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate.
	Légionnaire d'automne		
	Ver-gris	750 - 1500	Pour une suppression optimale des pucerons, appliquer le Hasten NT Adjuvant à un taux d'application de 0,25 % v/v ou MSO Concentrate avec Leci-Tech à un taux d'application de 0,5 % v/v.
	Pyrale du maïs		
Puceron du soja	1000 - 1500		
Chrysomèle du haricot (répression)			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS - LÉGUMINEUSES

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte pour pois ou les haricots mange. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte pour pois ou les haricots secs. Observer un DAAR de 7 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 8-09 – LÉGUMES-FRUIITS AUTRES QUE LES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes-fruits : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FRUIITS Aubergine d'Afrique, Tomate groseille, Aubergine, Morelle scabre, Baie de Goji, Cerise de terre, Bicorne, Okra, Fausse aubergine, Pépino, Poivron, Piment autre que poivron, Aubergine écarlate, Morelle réfléchie, Tomatille,	Fausse-arpenteuse du chou	250 à 500 mL	7	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale des pucerons, appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech à un taux d'application de 0,5 % v/v. Gestion de la résistance de doryphore de la pomme de terre : NE PAS appliquer l'insecticide EXIREL ^{md} pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement de sillon ou au sol ou pour le traitement des semences
	Légionnaire uniponctuée	500 mL		
	Légionnaire d'automne			
	Légionnaire de la betterave			
	Ver-gris	500 à 750 mL		
	Noctuelle de la tomate (Ver de l'épi du maïs)	750 mL		
	Sphinx du tabac (répression)			
	Sphinx de la tomate (répression)			

Tomate, Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Doryphore de la pomme de terre	750 à 1000 mL	7-14	Pour la suppression tôt en saison du ver-gris, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate.
	Pyrale du maïs	500 à 750 mL	5	
	puceron	500 à 1500 mL		
	Altise	500 à 1000 mL		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-fruits

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'Insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 9 – LÉGUMES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes cucurbitacées : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATIO N (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES CUCURBITACÉES Courge cireuse; Pastèque à confire; Concombre; Concombre des Antilles; Gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois); Momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants);	Fausse- arpenreuse du chou	250 à 500 mL	7	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale des pucerons et des mineuses des feuilles, appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à un taux d'application
	Légionnaire uniponctuée	500 mL		
	Légionnaire d'automne			
	Ver-gris	500 à 750 mL		
	Ver de l'épi du maïs	750 mL		
	puceron	500 à 1500 mL	5	

Melon véritable (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus); Citrouille; Courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette); Courge d'hiver (y compris la courge musquée et la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti); Pastèque	Mineuses diptères (larve)	750 à 1500 mL		de 0,25 % v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech à 0,5 % v/v. Pour la suppression tôt en saison du ver-gris, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate.
	Altise	500 à 1000 mL		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes cucurbitacées

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'Insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 11-09 - FRUITS À PÉPINS

Volume de pulvérisation pour les fruits à pépins : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha par voie terrestre.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES

FRUITS À PÉPINS Pomme, Azérole, Pommette, Cenelle, Nêfle, Poire, Poire asiatique, Coing, Coing du Japon, Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Carpocapse de la pomme	500 à 750 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Tordeuse orientale du pêcher		Pour une suppression optimale du carpocapse de la pomme de 1 ^{re} génération, appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 – 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique [BIOFIX]). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. Pour la deuxième génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau BIOFIX. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. On considère que le BIOFIX est fonctionnel lorsqu'un nombre constant de prises de papillons a été atteint dans le verger. Pour déterminer le nombre de degrés-jours pour le carpocapse de la pomme, les seuils inférieur et supérieur utilisés sont de 10 et 31 degrés Celsius.
	Mineuse marbrée (du pommier)		
	Mineuse Phyllonorycte r elmaella		
	tordeuse à bandes obliques	500 à 1000 mL	
	enrouleuse trilignée		
	tordeuse du pommier		Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges diffuseurs de phéromone et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard.
	tordeuse européenne		
	pique-bouton du pommier		Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 – 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves.
	Tordeuse du bouton du pommier		
	Puceron rose du pommier	750 à 1500 mL	
	Puceron vert du pêcher		Pour une suppression optimale de la mouche de la pomme, appliquer de 7 à 10 jours après que la première mouche de la pomme est prise sur les pièges dans le

Mouche de la pomme	1000 à 1500 mL	verger. Répéter dans 10 à 14 jours si la population le justifie. Pour le scarabée japonais, surveiller les populations adultes et les dommages causés par ces insectes. Suivre les directives provinciales pour les seuils de traitement. Dans le cas du charançon de la prune, surveiller les arbres sur le pourtour du verger pour détecter le premier signe des dommages causés par l'insecte qui s'alimente, après la floraison. Répéter de 10 à 14 jours plus tard si la population le nécessite.
Charançon de la prune		
Scarabée japonais		
Cicadelle blanche du pommier	750 à 1500 mL	
Hoplocampe des pommes	1000 à 1500 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Fruits à pépins

- NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.
- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.

Groupe de cultures 12-09 - FRUITS À NOYAU

Volume de pulvérisation pour les fruits à noyau : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha par voie terrestre.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
GROUPE DE FRUITS À NOYAU	Tordeuse orientale du pêcher	500 à 750 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

Abricot, Cerise tardive, Cerise de Nankin, Cerise douce, Cerise acide, Cerise de Virginie Nectarine, Pêche, Prune, Prune d'Amérique, Prune maritime, Prune noire du Canada, Prune myrobolan, Prune chickasaw, Prune de Damas, Prune japonaise, Prune Klamath, Prune à pruneaux, Prucot, Prunelle	tordeuse à bandes obliques	500 à 1000 mL	<p>Pour une suppression optimale contre le puceron vert du pêcher, le puceron du prunier, la trypète des cerises, la trypète occidentale des cerises et la drosophile aux ailes tachetées, mélanger en réservoir l'insecticide Exirel^{md} avec Xiameter® OFX-0309 Fluid à raison de 0,03 % v/v. Il est recommandé de tester sur une petite surface pour vérifier la sûreté sur les fruits et les feuilles avant de faire une application à plus large échelle. Ne pas mélanger en réservoir l'insecticide Exirel^{md} avec d'autres agents de surface, sauf tel qu'indiqué sur cette étiquette.</p> <p>Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges diffuseurs de phéromone et, au besoin, réappliquer 7 à 10 jours plus tard.</p> <p>Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 – 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves.</p> <p>Pour une suppression optimale de la petite mineuse du pêcher, utiliser des pièges à phéromone pour surveiller le degré d'activité des papillons mâles.</p>
	enrouleuse trilignée		
	tordeuse du pommier		
	tordeuse européenne		
	pique-bouton du pommier	750 à 1500 mL	
	puceron vert du pêcher		
	puceron du prunier		
	trypète des cerises		
	trypète occidentale des cerises	1000 à 1500 mL	
	Scarabée japonais		
	charançon de la prune		
	drosophile aux ailes tachetées		

Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	petite mineuse du pêcher	750 à 1000 mL	<p>Suivre les recommandations locales concernant les seuils.</p> <p>Pour les larves du printemps qui ont passé l'hiver ou la première génération : Appliquer dans les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes.</p> <p>Pour la deuxième génération de larves d'été : Afin d'assurer une bonne protection de la culture, continuer de vérifier pour la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, faire une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes.</p> <p>Pour le scarabée japonais, surveiller les populations adultes et les dommages causés par ces insectes. Suivre les directives provinciales pour les seuils de traitement.</p> <p>Dans le cas du charançon de la prune, surveiller les arbres sur le pourtour du verger pour détecter le premier signe des dommages causés par l'insecte qui s'alimente, après la floraison. Répéter de 10 à 14 jours plus tard si la population le nécessite.</p> <p>Pour la drosophile aux ailes tachetées, commencer d'appliquer quand les populations sont faibles. L'insecticide EXIREL^{md} vise le stage adulte de la drosophile aux ailes tachetées. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué avec un mode d'action différent afin de réduire les populations de ravageur. Faites une application supplémentaire de l'insecticide EXIREL^{md} si nécessaire.</p>
--	--------------------------	---------------	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Fruits à noyau

- NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.
- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B - PETITS FRUITS

Volume de pulvérisation pour les petits fruits : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
PETITS FRUITS Aronie Bleuet en corymbe Bleuet nain Gadelle odorante Cassis noir Gadelle rouge Baie de sureau Baie d'épine-vinette commune Groseille à maquereau Pimbina Camerise Baie de gaylussaquier Casseille Amélanche Airelle rouge Gadelle indigène Baie de salal Argouse Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Cécidomyie du bleuet	750 à 1000 mL	5	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Pour une suppression optimale contre le puceron du bleuet, la drosophile aux ailes tachetées, la mouche de l'airelle et la cécidomyie du bleuet, mélanger en réservoir l'insecticide Exirel ^{md} avec un surfactant MSO à raison de 0,5-1,0 % en volume. Il est recommandé de tester sur une petite surface pour vérifier la sûreté sur les fruits et les feuilles avant de faire une application à plus large échelle. Ne pas mélanger en réservoir l'insecticide Exirel ^{md} avec d'autres agents de surface, sauf tel qu'indiqué sur cette étiquette. Pour la mouche de l'airelle, commencer les applications lorsque les populations sont faibles. Si les populations de mouche de l'airelle sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent pour réduire les populations de mouche de l'airelle avant d'appliquer l'insecticide EXIREL ^{md} . Pour la drosophile aux ailes tachetées, commencer
	mouche de l'airelle (Répression)	1000 à 1500 mL		
	charançon de la prune			
	scarabée japonais			
		drosophile aux ailes tachetées		
		Altise	500 à 1000 mL	7
		pyrale des atocas	500 à 1000 mL	
		tordeuse à bandes obliques		
		enrouleuse trilignée		
		tordeuse du pommier		
	tordeuse européenne			
	pique-bouton du pommier			
	Puceron de bleuet	750 à 1500 mL		

				d'appliquer quand les populations sont faibles. L'insecticide EXIREL ^{md} vise le stage adulte de la drosophile aux ailes tachetées. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué avec un mode d'action différent afin de réduire les populations de ravageur. Faites une application supplémentaire de l'insecticide EXIREL ^{md} si nécessaire.
--	--	--	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Petits fruits

- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07H - Petits fruits de plantes naines (sauf les fraises)

Volume de pulvérisation pour les petits fruits de plantes naines : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha par voie terrestre ou jusqu'à 3000 L par chimigation par aspersion.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES (sauf les fraises) Bleuet nain, Raisin d'ours, Myrtille, Chicouté, Canneberge, Airelle rouge, Fruit de kunzea, Pain de perdrix Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Pyrale des atocas Tordeuse des canneberges Tordeuse soufrée	750 – 1500 ml	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Petits fruits de plantes naines

- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.

- Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 14 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d’Insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison

Groupe de cultures 14-11 – NOIX

Volume de pulvérisation pour les noix : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha par voie terrestre.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
NOIX (AU SENS LARGE, ARACHIDES EXCLUES) Amandier, Hêtre, Chêne à gros fruits, Noyer cendré, Châtaignier, Châtaignier de chinquapin, Ginkgo, Noisetier, Noyer du Japon, Caryer, Araucaria du Chili, Pacancier, Noyer noir, Noyer commun	Carpocapse de la pomme	500 à 750 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale du carpocapse de la pomme de 1 ^{re} génération, appliquer avant l’éclosion des premiers œufs (80 – 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique [BIOFIX]). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. Pour la deuxième génération du carpocapse de la pomme, le moment de l’application est basé sur l’éclosion des premiers œufs après la mise en place d’un nouveau BIOFIX. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. On considère que le BIOFIX est fonctionnel lorsqu’un nombre constant de prises de papillons a été atteint dans le verger. Pour déterminer le nombre de degrés-jours pour le carpocapse de la pomme, les seuils inférieur et supérieur utilisés sont de 10 et 31 degrés Celsius.
	Tordeuse orientale du pêcher	500 à 1000 mL	Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à la 1 ^{re} éclosion des œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations à l’aide de pièges à phéromones et réappliquer 7 à 10 jours plus tard si nécessaire.
	tordeuse à bandes obliques		Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu’à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l’éclosion des premiers œufs (170 – 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l’émergence étendue des petites larves.
	enrouleuse trilineée		
	tordeuse du pommier		
	tordeuse européenne		
	pique-bouton du pommier		
	Petite mineuse du pêcher	750 à 1000 mL	

			<p>Pour une suppression optimale de la petite mineuse du pêcher, utiliser des pièges à phéromone pour surveiller l'activité des papillons mâles. Suivre les recommandations locales d'obtenir des informations concernant les seuils.</p> <p>Au printemps/après l'hivernage ou dans le cas des larves de la première génération estivale : Appliquer dans les 7 jours suivants la capture au piège de papillons mâles adultes.</p> <p>Pour la deuxième génération de larves d'été : Afin d'assurer une bonne protection de la culture, continuer de vérifier pour la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, faire une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes.</p>
--	--	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : NOIX

- NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE
- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 5 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 5 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.

ARACHIDES

Volume de pulvérisation pour les arachides : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha par voie terrestre.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Arachides	Légionnaire uniponctué	500 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale.
	Légionnaire d'automne		
	Ver-gris	500 ml à 750 mL	
	Ver de l'épi du maïs	750 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Arachides

- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 14 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.

TABAC

Volume de pulvérisation pour le tabac : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha par voie terrestre.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Tabac	Sphinx du tabac (répression)	750 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale.
	Sphinx de la tomate (répression)		
	Altise	500 – 1000 ml	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Tabac

- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 7 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.

POUR UTILISATION SUR LES CONCOMBRES DE SERRE, POIVRONS DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, ET TOMATES DE SERRE :

Volume de pulvérisation recommandé pour les légumes de serre :

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX de l'Insecticide Exirel ^{md} par hectare	DIRECTIVES PARTICULIÈRES	
CONCOMBRES DE SERRE;	Fausse-arpenteuse du chou	250 ml	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.	
	POIVRONS DE SERRE	Thrips (Répression)		500 - 1000 ml
		TOMATES DE SERRE;		Aleurode
AUBERGINES DE SERRE;			Sélectionner un volume de pulvérisation approprié pour la taille des plantes et la densité du feuillage. Utiliser le taux et le volume de pulvérisation les plus élevés pour les très grandes plantes ou les feuillages denses. Faire les applications subséquentes lorsque le dépistage indique que celles-ci sont nécessaires Pour une suppression optimale pour le thrips et l'aleurode, appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à pulvériser à	

			<p>0,25 % v/v ou le concentré MSO qui contient Leci-Tech à 0,5 % v/v.</p> <p>Si les populations de thrips sont au-dessus de seuil, utiliser un produit à l'action de choc efficace contre les thrips avant d'appliquer l'Insecticide Exirel^{md}</p>
--	--	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : LÉGUMES DE SERRE

- Pour l'utilisation foliaire seulement. NE PAS appliquer dans l'eau d'irrigation.
- L'utilisation des brumisateurs, brumisateurs thermiques, pulvérisateurs à très faible volume et pulvérisateurs électrostatiques n'est pas permise.
- Ne pas faire plus de 4 applications par cycle de culture.
- Ne pas faire plus d'une application aux 7 jours.
- Délai minimum (DAAR) entre l'application et la récolte est de 1 jour pour les poivrons, les aubergines et les tomates et 0 jour pour les concombres.
- **À utiliser seulement sur les tomates, les poivrons, les aubergines et les concombres qui sont cultivés et récoltés dans des installations de serre commerciales pour la production des cultures. Ne pas traiter les plantes cultivées pour la transplantation. Ne pas utiliser dans les pépinières, dans les maisons de propagation des plantes ou dans les serres gérées par des producteurs de transplantation commerciale qui ont des plantes à cultiver pour la transplantation.**
- Ne pas permettre l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que FMC Corporation dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, FMC Corporation n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B - PETITS FRUITS

Volume de pulvérisation pour les petits fruits : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
PETITS FRUITS Bleuets en corymbe Bleuets nains Cassis noir Gadelle rouge Baie de sureau Groseille à maquereau Baie de gaylussaquier Aronie Gadelle odorante Baie d'épine-vinette commune Pimbina Camerise Casseille Amélanche Airelle rouge Gadelle indigène Baie de salal Argouse Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Charançon noir de la vigne adulte Charançon gris des racines adultes	1000 – 1500 mL	5	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Pour supprimer le charançon noir de la vigne : Commencer l'application lorsque les dommages à bourgeons sont d'abord détectés (au printemps). Pour supprimer le charançon gris des racines : Appliquer lorsque la plupart des adultes ont émergé, mais avant qu'ils ne commencent à pondre des œufs (début de l'été).

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Petits fruits

- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.

- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A – MÛRES ET FRAMBOISES

Volume de pulvérisation pour les mûres et framboises : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 500 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE ENTRE APPLICATIONS (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
MÛRES ET FRAMBOISES Mûres (Rubus eubatus, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora); Mûre de Logan;	Charançon noir de la vigne adulte Charançon gris des racines adultes drosophile aux ailes tachetées scarabée japonais	1000-1500 ml	5	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Charançon gris des racines adultes : Commencer l'application lorsque les adultes sont observés. Charançon noir de la vigne adulte : Appliquer lorsque la plupart des adultes ont émergé, mais avant qu'ils ne commencent à pondre des œufs (début de l'été). Scarabée japonais : commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Pour une suppression optimale de la drosophile aux ailes tachetées, du charançon noir de la vigne adulte et du charançon gris des racines adulte, appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à pulvériser à 0,25 % v/v. Il est recommandé de tester sur une petite surface pour vérifier la sûreté sur les fruits et les feuilles avant de faire une application à plus large échelle. Pour la drosophile aux ailes tachetées, commencer

Framboise, noire et rouge; Framboise sauvage; Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures				d'appliquer quand les populations sont faibles. L'insecticide EXIREL ^{md} vise le stage adulte de la drosophile aux ailes tachetées. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué avec un mode d'action différent afin de réduire les populations de ravageur. Faites une application supplémentaire de l'insecticide EXIREL ^{md} si nécessaire.
---	--	--	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Mûres et framboises

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison

FRAISES

Volume de pulvérisation pour les fraises : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 325 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	DOSE EN GRAMMES D'INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE ENTRE APPLICATIONS (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FRAISES	Puceron	500 à 1500 ml	5	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.</p> <p>Pour une suppression optimale pour la drosophile aux ailes tachetées, le thrips et le puceron, appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à pulvériser à 0,25 % v/v ou le concentré MSO qui contient Leci-Tech à 0,5 % v/v. Il est recommandé de tester sur une petite surface pour vérifier la sûreté sur les fruits et les feuilles avant de faire une application à plus large échelle.</p> <p>Pour les thrips, si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué avec un mode d'action différent afin de réduire les populations de ravageur avant de faire une autre application de l'insecticide EXIREL^{md} si nécessaire.</p> <p>Pour la drosophile aux ailes tachetées, commencer d'appliquer quand les populations sont faibles. L'insecticide EXIREL^{md} vise le stage adulte de la drosophile aux ailes tachetées. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué avec un mode d'action différent afin de réduire les populations de ravageur. Faites une application supplémentaire de l'insecticide EXIREL^{md} si nécessaire.</p>
	Thrips (Répression)	1000 à 1500 ml		
	Drosophile aux ailes tachetées	1000 à 1500 ml		
	Scarabée japonais			
	Adultes du charançon noir de la vigne			

				<p>Pour le scarabée japonais, surveiller les populations adultes et les dommages causés par ces insectes. Suivre les directives provinciales pour les seuils de traitement.</p>
--	--	--	--	---

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Fraises

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison

POUR UTILISATION SUR LES POIVRONS DE SERRE :

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX DE L'INSECTICIDE EXIREL ^{md} PAR HECTARE	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
POIVRONS DE SERRE	<p>mouche du poivron</p> <p>charançon du poivron (répression)</p>	1000 – 1500 ml	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.</p> <p>La mouche du poivron doit être supprimée au stade adulte. Il est possible que le ravageur ne puisse plus être supprimé une fois que la ponte a eu lieu. De bonnes techniques de dépistage et un calendrier d'application approprié sont essentiels à la suppression de la mouche du poivron.</p> <p>Afin d'assurer une suppression optimale, suivre les recommandations approuvées en matière de dépistage et du calendrier d'application.</p> <p>Sélectionner un volume de pulvérisation approprié pour la taille des plantes et la densité du feuillage. Utiliser le taux et le volume de pulvérisation les plus élevés pour les très grandes plantes ou les feuillages denses.</p>

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : POIVRONS DE SERRE

- Pour l'utilisation foliaire seulement. NE PAS appliquer dans l'eau d'irrigation.
- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- L'utilisation des brumisateur, brumisateur thermique, pulvérisateur à très faible volume et pulvérisateur électrostatiques n'est pas permise.
- Ne pas faire plus de 4 applications par cycle de culture.
- Ne pas faire plus d'une application tous les 7 jours.

- Le délai minimum (DAAR) entre l'application et la récolte est de 1 jour pour les poivrons.
- **À utiliser seulement sur les poivrons qui sont cultivés et récoltés dans des installations de serre commerciales pour la production des cultures. Ne pas traiter les plantes cultivées pour la transplantation. Ne pas utiliser dans les pépinières, dans les maisons de propagation des plantes ou dans les serres gérées par des producteurs de transplantation commerciale qui ont des plantes à cultiver pour la transplantation.**
- Ne pas permettre l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Groupe de cultures 8-09 – LÉGUMES-FRUIITS AUTRES QUE LES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes-fruits : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 300 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FRUIITS Aubergine d'Afrique, Tomate groseille, Aubergine, Morelle scabre, Baie de Goji, Cerise de terre, Bicorne, Okra, Fausse aubergine, Pépino, Poivron, Piment autre que poivron, Aubergine écarlate, Morelle réfléchie, Tomatille, Tomate, Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	mouche du poivron charançon du poivron (répression)	1000 à 1500 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. La mouche du poivron doit être supprimée à l'étape de la vie adulte. La suppression peut ne pas être possible une fois que la ponte a eu lieu. Proposer l'étalement et le calendrier de l'application est la clé pour lutter contre la mouche du poivre. Soyez l'utilisateur à suivre les recommandations approuvées du scoutisme et de l'application pour une suppression optimale du ravageur.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-fruits

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'Insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 1B - LÉGUMES-RACINES (sauf la betterave à sucre)

Volume de pulvérisation pour les légumes-racines : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha par voie terrestre.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-RACINES (sauf la betterave à sucre) Betterave potagère Bardane comestible, Carotte, Céleri-rave, Cerfeuil tubéreux, Chicorée, Ginseng, Raifort, Persil à grosse racine, Panais, Radis, Daïkon, Rutabaga, Salsifis, Scorsonère, Scolyme, Chervis, Navet	charançon de la carotte	1000 à 1500	7	Commencer les applications au stade 2-3 feuilles ou lorsque le dépistage indique la présence de charançons. Consulter les autorités agricoles régionales pour déterminer les seuils d'intervention appropriés pour le charançon de la carotte dans votre région. Utiliser un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète. Le volume d'eau minimum recommandé est de 200 L/ha pour la suppression du charançon de la carotte. Utiliser la dose la plus élevée et un volume d'eau plus important lorsque la pression du ravageur est élevée.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-racines

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 450 g de cyantraniliprole par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.

POUR UTILISATION SUR LA LAITUE DE SERRE :

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX DE L'INSECTICIDE EXIREL ^{md} PAR HECTARE	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LAITUE DE SERRE	Aleurode	750 à 1000 ml	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.</p> <p>Sélectionner un volume de pulvérisation approprié pour la taille des plantes et la densité du feuillage. Utiliser le taux et le volume de pulvérisation les plus élevés pour les très grandes plantes ou les feuillages denses.</p> <p>Faire les applications subséquentes lorsque le dépistage indique que celles-ci sont nécessaires</p>

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : LAITUE DE SERRE

- **Pour l'utilisation foliaire seulement. NE PAS appliquer dans l'eau d'irrigation.**
- Utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 3 applications par cycle de culture.
- Ne pas faire plus d'une application aux 5 jours.
- Le délai minimum (DAAR) entre l'application et la récolte est de 1 jour pour la laitue.
- **À utiliser seulement sur les laitues qui sont cultivées et récoltées dans des installations de serre commerciales pour la production des cultures. Ne pas traiter les plantes cultivées pour la transplantation. Ne pas utiliser dans les pépinières, dans les maisons de propagation des plantes ou dans les serres gérées par des producteurs de transplantation commerciale qui ont des plantes à cultiver pour la transplantation.**
- Ne pas permettre l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

CÉLERI

Volume de pulvérisation pour le céleri : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Céleri	Charançon de la carotte	1000 à 1500 ml	5	<p>Commencer les applications lorsque le dépistage indique que les seuils de traitement ont été atteints. Consulter les autorités agricoles régionales pour déterminer les seuils d'intervention appropriés pour le charançon de la carotte dans votre région.</p> <p>Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Utiliser la dose la plus élevée et un volume d'eau plus important lorsque la pression du ravageur est élevée.</p>

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Céleri

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 450 g de cyantraniliprole par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 5-13 - LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES POMMÉS DU GENRE *BRASSICA*

Volume de pulvérisation pour les légumes-tiges et légumes pommés du genre *Brassica* : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha par voie aérienne.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES DU GENRE <i>BRASSICA</i> Brocoli, Chou de Bruxelles, Chou pommé, Chou chinois (pé-tsai), Chou-fleur Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Thrips (répression)	1000 à 1500 ml	5	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale, appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO qui contient Leci-Tech à un taux d'application de 0,5 % v/v. Si les populations de thrips sont élevées, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent pour réduire les populations de thrips avant d'appliquer l'insecticide EXIREL.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-tiges et légumes pommés du genre *Brassica*

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.

Persil (feuilles fraîches)

Volume de pulvérisation pour le persil : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Persil	Charançon de la carotte	1000 à 1500 ml	7	<p>Commencer les applications lorsque le dépistage indique la présence de charançons. Consulter les autorités agricoles régionales pour déterminer les seuils d'intervention appropriés pour le charançon de la carotte dans votre région.</p> <p>Utiliser un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète. Le volume d'eau minimum recommandé est de 100 L/ha pour la suppression du charançon de la carotte. Utiliser la dose la plus élevée et un volume d'eau plus important lorsque la pression du ravageur est élevée.</p>

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Persil

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28.

CANNEBERGE

Volume de pulvérisation pour le canneberge : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha par voie terrestre.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Canneberge	Anthomome de l'atoca (<i>Anthonomus musculus</i>)	750 à 1500 ml	14	<p>Commencer les applications lorsque le dépistage indique la présence de l'anthomome de l'atoca. Consulter les autorités agricoles régionales pour déterminer les seuils d'intervention appropriés pour les anthomomes de l'atoca dans votre région.</p> <p>Utiliser un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète. Le volume d'eau minimum recommandé est de 200 L/ha pour la suppression d'anthomome de l'atoca. Utiliser la dose la plus élevée et un volume d'eau plus important lorsque la pression du ravageur est élevée.</p>

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Canneberge

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.
- Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 14 jours.

LÉGUMES-BULBES D'ALLIUM

Pour la suppression de la mineuse des feuilles d'*Allium* sur les légumes à bulbe du genre *Allium*, comme énumérés ci-dessous.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Légumes-bulbes Ail, bulbe, Ail d'Orient, bulbe, Poireau, Oignon, bulbe, Oignon vert, Ciboule, feuilles, Échalote, bulbe et feuilles fraîches, Oignon patate, bulbe, Oignon de Chine, bulbe, Rocamboles, bulbilles, Ciboulette, feuilles fraîches, Ciboulette chinoise, feuilles fraîches, , Ail rocamboles, bulbe, Kurrat, Ail penché, Oignon (Beltsville bunching), Oignon, frais, Oignon perle, Ail des bois Ail chinois	Mineuse des feuilles d' <i>Allium</i>	1000 à 1500 mL	Commencer les applications lorsque les populations de thrips sont faibles. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Diluer dans un volume suffisant d'eau pour obtenir une couverture complète et uniforme. Pour une suppression optimale, appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à un taux d'application de 0,25 % v/v ou le concentré MSO qui contient Leci-Tech à un taux d'application de 0,5 % v/v.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-bulbes

- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour. Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'Insecticide EXIREL^{md} par hectare par saison.

Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide EXIREL^{md} pendant une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation de semences ou de plantons traités avec n'importe quel insecticide du groupe 28

HOUBLON

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL ^{md} /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Houblon	Altises	500 à 1000 mL/ha	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Choisir un volume de pulvérisation adapté à la taille des plantes et à la densité du feuillage. Utiliser la dose la plus élevée figurant sur l'étiquette et des volumes de pulvérisation plus importants pour les grandes plantes ou les feuillages denses. Répéter les applications si le dépistage indique que cela est nécessaire.
	Pucerons et cicadelle de la pomme de terre	750 à 1500 mL/ha	
	Scarabée japonais, charançon noir de la vigne et charançon de la racine du fraisier	1000 à 1500 mL/ha	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Houblon

- Utilisation foliaire seulement. **NE PAS** appliquer dans l'eau d'irrigation.
- Utiliser la dose élevée en cas de forte pression des ravageurs.
- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer plus d'une fois tous les 4-5 jours.
- Le temps minimal à respecter entre l'application et la récolte (DAAR) est de 1 jour pour le houblon.
- Ne pas dépasser un total de 450 g de cyantraniliprole par ha et par saison.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

Avant d'appliquer l'insecticide EXIREL^{md}, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides. Remplir le réservoir de pulvérisation entre le 1/4 et la 1/2 d'eau. Ajouter l'insecticide EXIREL^{md} directement dans le réservoir de pulvérisation. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne pas utiliser un agitateur à air. Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

MÉLANGES EN CUVE:

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au [insérer les coordonnées d'une personne-ressource] 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Mélange en cuve et résistance des cultures – L'insecticide EXIREL^{md} est une dispersion d'huile. Le mélange en cuve d'insecticide EXIREL^{md} avec des produits offerts en concentrés émulsionnables (EC) et certains autres fongicides peut causer des dommages aux cultures. Il a été démontré en laboratoire que les fongicides contenant de la strobilurine (groupe 11), du cuivre et du captane mélangés en cuve avec l'insecticide EXIREL^{md} ou utilisés peu de temps avant ou après son application endommagent les cultures. L'insecticide EXIREL^{md} mélangé en cuve avec des produits offerts en concentrés émulsionnables (EC), des fongicides à base de strobilurine (groupe 11) (comme Cabrio et Quadris), des fongicides à base de cuivre et de soufre, des fongicides à base de chlorthalonil (comme Bravo Weather Stik) et les fongicides Captane, Tanosmd, Rally et Manzate peuvent avoir des effets néfastes sur les cultures. Lorsqu'elles sont appliquées individuellement, successivement ou ajoutées à des mélanges en cuve, certaines substances, y compris les huiles, les agents de surface, les adjuvants, les produits nutritionnels et les pesticides, peuvent solubiliser la cuticule des plantes, faciliter la pénétration du produit dans les tissus des plantes et augmenter les risques d'endommager les cultures. L'utilisation de fongicides à base de strobilurine (groupe 11) peu avant ou après l'application de l'insecticide EXIREL^{md} (p. ex. sept jours ou moins entre applications) peut également avoir des effets néfastes sur les cultures. Appliquer dans un court laps de temps l'insecticide EXIREL^{md} mélangé en cuve avec tout produit ayant des effets néfastes sur les cultures, y compris, sans s'y limiter, les produits susmentionnés, peut également avoir des effets néfastes sur les cultures. Ces mélanges doivent être testés selon la méthode décrite ci-dessous avant d'être appliqués sur l'ensemble des cultures.

La réactivité des cultures varie en fonction de leurs variétés et des conditions ambiantes. Il est impossible d'évaluer l'innocuité de l'insecticide EXIREL^{md}, utilisé seul ou avec toutes les combinaisons de mélanges en cuve possibles, sur toutes les variétés de cultures ou dans toutes les conditions ambiantes. Pour éviter d'endommager les cultures, testez le mélange en l'appliquant sur une portion limitée de cultures en suivant les instructions fournies sur l'étiquette avant d'utiliser l'insecticide EXIREL^{md} avec toute substance mélangée en cuve sur une vaste portion de cultures. Si vous songez à utiliser pour la première fois un mélange en cuve sur une culture figurant sur l'étiquette du produit, à préparer un mélange en cuve avec l'insecticide EXIREL^{md} qui n'est pas explicitement décrit sur l'étiquette du produit ou dans le mode d'emploi d'autres produits, ou à utiliser tout produit susmentionné peu de temps avant ou après l'application de l'insecticide EXIREL^{md}, il est important d'évaluer d'abord l'innocuité des produits. Suivez les instructions les plus restrictives fournies sur l'étiquette du produit. Consultez un représentant pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de mélanges en cuve avec l'insecticide EXIREL^{md}.

Acidification du réservoir de pulvérisation

Si le pH de la solution de pulvérisation est élevé (pH > 8) et si cette solution n'est pas pulvérisée dans les 4 prochaines heures, alors un acidifiant du réservoir de pulvérisation doit être ajouté dans le réservoir pour ajuster le pH de la solution à 7,5 ou moins. Les réservoirs de pulvérisation dont le pH est approximativement 8 ou moins peuvent être conservés jusqu'à huit heures avant la pulvérisation. Ne pas entreposer la bouillie durant toute la nuit dans le réservoir.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un équipement d'application propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficiles à enlever.

Bien drainer l'équipement de pulvérisation. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage de l'équipement. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable. Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES :

Délai d'attente avant de semer recommandé pour les cultures de rotation.

Délai d'attente avant de semer	CULTURE CIBLÉE
0 jour	SOUS-GROUPE 1C : Légumes-tubercules et légumes-cormes; Groupe 1B Légumes-racines (sauf la betterave à sucre), Groupe 2 - Feuilles de légumes-racines et de légumes-tubercules; GROUPE 3-07 : Légumes-bulbes; Groupe 4 : Légumes-feuilles (sauf ceux du genre Brassica); GROUPE 5 : Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica; Groupe 6 - Graines et gousses de légumineuses; GROUPE 8-09 : Légumes-fruits; GROUPE 9 : Cucurbitacées; SOUS-GROUPE 13-07B : Petits fruits des genres Ribe, Sambucus et Vaccinium; Groupe 13-07G : Petits fruits de plantes naines (sauf les fraises); GROUPE 20 : Oléagineux; arachides; coriandre (feuilles fraîches)
30 jours	SOUS-GROUPE 1A : Légumes-racines; GROUPE 7 : Feuilles de légumineuses; GROUPE 15 : Céréales; GROUPE 16 : Fourrage et paille de céréales; GROUPE 17 : Fourrage et foin de graminées; GROUPE 18 : Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées
365 jours	Autres cultures

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'insecticide EXIREL^{md} du groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide EXIREL^{md} et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide EXIREL^{md} ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

- Ne pas faire plus de 2 applications de l'insecticide EXIREL^{md} ou d'autres insecticides du groupe 28 par génération sur la même espèce d'insecte dans une culture. L'application suivante sur le ou les ravageurs visés doit se faire avec un produit homologué ayant un mode d'action différent.
- Éviter d'utiliser le même mode d'activité (même numéro de groupe IRAC) sur des générations consécutives d'insectes parasites.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC Corporation au numéro sans frais 1-833-362-7722.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

EXIREL est une marque déposée/de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.